

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction navigabilité et opérations

Pôle agréments et maintien de la navigabilité

Paris, le 23 SEP. 2010

HELIDAX SAS
Route de Tercis
40100
DAX

10 - 0 0 4 2 2

Référence : /DSAC/NO/AGR
Vos réf. : form 2 du 19 juillet 2010

Affaire suivie par : Benoît Pinon
benoit.pinon@aviation-civile.gouv.fr
Tél. 01 58 09 40 94 - Fax : 01 58 09 40 17

Objet : Modification de l'agrément FR.MG.307

REÇU LE

04 OCT. 2010

Monsieur le Dirigeant Responsable,

Suite à votre demande de modification, les audits et contrôles documentaires réalisés ont permis au GSAC de vérifier que votre organisme satisfait aux exigences de la sous-partie G de la Partie M (Annexe 1 du règlement (CE) 2042/2003) et de donner à la DSAC un avis favorable pour son approbation.

En conséquence :

- La révision 2 du certificat d'agrément FR.MG.307 est délivrée ;
- l'édition 1, amendement 2 du 3/08/2010 de votre MGN est approuvée.
- les personnes suivantes sont acceptées :
 - o Monsieur Philippe Souchard Personnel d'examen de navigabilité (M.A.707)
 - o Monsieur Philippe Souchard Personnel habilité à proroger les CEN (M.A.706(i))

Je vous prie de bien vouloir reporter sur le MGN et les Formulaires 4(*) des personnes concernées la référence de la présente lettre.

(*) en complément, le cas échéant, de la signature du GSAC.

Veuillez agréer, Monsieur le Dirigeant Responsable, l'expression de ma considération distinguée.



Benoît Pinon
Adjoint au chef de pôle agréments et
maintien de navigabilité